



PROJET
PEDAGOGIQUE
EXTRASCOLAIRE
2020 - 2021



Accueil de Loisirs Sans Hébergement

Dans les locaux de l'école publique Paul Guth.

Commune d'Ossun

18 rue Georges CLEMENCEAU

☎ : 06.84.86.96.05 ou 05.62.32.84.67

✉ : accueil.mairie@ossun.fr

1. Présentation de l'accueil :

1. Organisation générale :

L'accueil de loisirs est organisé par la Commune d'Ossun. Bourgade de 2400 habitants, située entre les villes de Tarbes et Lourdes dans le département des Hautes-Pyrénées. Il se situe au 18 rue Georges Clémenceau, dans les locaux de l'école primaire publique Paul Guth.

Tel : 05.62.32.84.67

Port : 06.84.86.96.05

Mail : garderieossun@gmail.com

Le projet pédagogique a été élaboré à partir du projet éducatif de la commune et du règlement intérieur.

L'accueil de loisirs est ouvert durant les vacances scolaires hors jour férié et excepté celles de Noël et le mois d'août.

La capacité d'accueil maximale est de 60 enfants simultanément, répartis comme suit :

- 25 enfants de moins de 6 ans au maximum et 35 enfants de plus de 6 ans.

Les tarifs de l'accueil de loisirs sont :

QUOTIENT FAMILIAL	TARIF $\frac{1}{2}$ JOURNÉE	TARIF JOURNÉE	REPAS
< 550 €	1,70 €	2.60 €	3 €
De 551 € à 750 €	3.30 €	5.80 €	3 €
De 751 € à 950 €	4.50 €	7.00 €	3 €
> 950 €	5.50 €	8.00 €	3 €
Hors Commune	7.00 €	12.00 €	3 €

Les sorties à l'extérieur d'Ossun sont gratuites pour les enfants qui fréquentent l'accueil de loisirs la semaine entière. Elles sont facturées 5 € dans le cas contraire.

Les budgets prévisionnels et réels de l'accueil de loisirs sont entièrement gérés par les services administratifs de la commune. Des partenaires financiers comme la CAF sont sollicités ainsi que la participation des familles (modalités définies au-dessus).

2. L'équipe pédagogique :

L'équipe est composée :

- d'une directrice diplômée d'un DUT Carrières Sociales (option : Animation sociale et socioculturelle),
- d'un directeur adjoint en cours de formation BAFD,
- D'Agent Territorial des Ecoles Maternelles (ATSEM),
- d'animateur / trice (s) diplômés (es) BAFA, CAP petite Enfance, licence STAPS, ou autres diplômes correspondants aux normes d'encadrements nécessaires,

- d'un cuisinier,
- d'un agent technique pour entretenir et nettoyer les locaux.

Les équipes évoluent en fonction des disponibilités des agents titulaires ou permanents.
La commune a également recours à des animateurs saisonniers.
Les directeurs des accueils peuvent être présents lors de ces entretiens de recrutement.

Des réunions de concertation, de préparation et d'évaluation sont prévues avant chaque ouverture d'accueil. Une attention particulière est portée à la sécurité des enfants.

3. Le public accueilli :

Nous accueillons en priorité l'ensemble des enfants de la commune ou scolarisés à Ossun et / ou dont l'un des parents a au moins sa résidence ou une attache au sein du village. Les enfants des villages voisins seront admis si leur commune de résidence a conventionné avec la commune.
Ils sont accueillis dès l'âge de 3 ans révolus au premier jour de fréquentation jusqu'à 11 ans.

Pour les enfants ayant des troubles de la santé, tels que des allergies ou des régimes alimentaires particuliers, un entretien préalable est organisé avec les parents (souvent la réunion PAI de l'école).
Le but est de connaître au mieux la situation afin de prendre les mesures nécessaires à l'accueil de ces enfants en toute sécurité.

4. Les locaux :

L'accueil de loisirs est composé de 3 salles, de sanitaires et d'une cuisine équipée. Durant l'année scolaire, ces salles sont destinées aux temps de garderie, d'aide aux devoirs et de restauration scolaire.

Pendant les vacances scolaires, dans chaque salle, l'équipe d'animation aménage l'espace avec les enfants. Un lieu calme avec des tapis et des coussins pour pouvoir se poser, des espaces de création,

L'accueil de loisirs étant dans les locaux de l'école, les salles de sieste, de motricité et les sanitaires sont à disposition des enfants et des animateurs.

La cour, les espaces verts, le préau ainsi que le city stade sont à proximité pour pouvoir se défouler.
Le gymnase avec un mur d'escalade, des cages de handball et paniers de basket est aussi à moins de 50 mètres de l'école.

La commune d'Ossun met également à disposition des salles municipales (salle de gym, ...) ainsi que les terrains de sport (rugby, foot, tennis, ..) et la bibliothèque.

Les enfants se rendent à la Maison des Jeunes régulièrement pour des animations communes ou dites passerelles.

2. Fonctionnement de l'accueil :

2.1 Inscription :

L'inscription administrative peut être réalisée tout au long de l'année en cours. Le dossier administratif comprend la fiche de renseignements, les photocopies des vaccinations et la fiche sanitaire de liaison.

Les inscriptions à l'accueil de loisirs ont lieu principalement par le site internet (le portail famille e-neos) de la commune. Les parents n'ayant pas internet peuvent se rendre à la mairie pendant les heures d'ouverture afin d'inscrire leur(s) enfant(s).

Les dates de périodes d'inscription sont communiquées aux familles dans les deux écoles (publique et privée) du village ainsi que par le biais du portail famille.

Les dates limites d'inscription doivent être respectées. A compter de la clôture de la période d'inscription, toute absence de l'enfant (ou annulation d'inscription) devra être justifiée par un certificat médical, à défaut, la journée/demi-journée sera due.

2.2 Horaires :

Horaires :	VACANCES SCOLAIRES	
7h30 - 9h00	Accueil des enfants	
12h00 -12h15	Départ $\frac{1}{2}$ journée matin sans repas	Arrivée $\frac{1}{2}$ journée après-midi avec repas
13h15 -13h45	Départ $\frac{1}{2}$ journée matin avec repas	Arrivée $\frac{1}{2}$ journée après-midi sans repas
16h30 - 18h30	Départ des enfants	

Les horaires d'ouverture de l'accueil de loisirs sont de 7h30 à 18h30 sans interruption.

2.3 Restauration et goûter :

Les repas et les goûters sont diversifiés et tentent de répondre aux besoins nutritionnels des enfants.

Le repas du midi est assuré par la mairie d'Ossun qui met à disposition un cuisinier. Ce dernier assure la préparation et la distribution des repas ainsi que l'entretien de la salle de restauration.

L'équipe d'animation prépare et confectionne le goûter collectif en essayant de tenir compte de l'équilibre alimentaire. Il est donné aux alentours de 16h00 jusque vers 16h30, il annonce la fin de la journée. C'est le moment idéal pour échanger et récolter les ressentis des enfants.

2.4 Journée type :

Horaires	3 - 4 ans	5 - 7 ans	8 ans et plus
7h30-9h00 :	Accueil échelonné des familles et des enfants. Propositions d'ateliers calmes. Temps libre.		
9h00-9h30 :	Temps d'hygiène Présentation de la journée		
9h30-11h30 :	Animation en fonction des rythmes des enfants		
11h30-12h00 :	Temps libre Temps d'hygiène Accueil des parents pour la demi-journée		
12h00-13h15 :	Repas		
13h15-13h45 :	Temps d'hygiène Accueil des familles et des enfants (arrivées ou départs)		
13h30 :	Sieste	Temps calmes	
14h00 :	Réveil échelonné	Début des animations	
15h45 :	Animation calme	Fin des animations	
15h45-16h00	Temps d'hygiène Préparation du goûter		
16h00-16h30	Goûter Temps d'échanges et de paroles		
16h30-18h30	Temps libres Départ échelonné des enfants Accueil des familles		

2.5 Le temps d'accueil :

L'accueil est un moment **essentiel** de la journée. Il ne se limite surtout pas au pointage des enfants ou à l'émargement des familles.

Au contraire, les temps d'accueil sont agréables afin de faciliter l'intégration des enfants. C'est aussi le moment privilégié pour échanger avec les parents. L'équipe d'animation reste disponible pour toutes demandes ou informations. L'animateur qui va à la rencontre des enfants, se présente en donnant son prénom et peut également expliquer de manière succincte les ateliers de la journée.

2.6 Le départ des enfants :

Les parents récupèrent leur(s) enfant(s) à partir de 12H00 pour les demi-journées ou à partir de 16h30.

Les animateurs sont responsables du départ de chaque enfant des différents groupes. Ils doivent vérifier l'identité des personnes venant chercher les enfants. L'accueil des familles le soir est aussi important que celui du matin. L'équipe d'animation doit être disponible pour répondre aux diverses questions des parents.

2.7 Les animations et les ateliers :

Les activités et les ateliers (créatif, Sport, jeux, magie, théâtre, ...) sont programmés à l'avance par l'équipe d'animation. Ces derniers respectent les visées éducatives fixées par

l'organisateur et par l'équipe d'animation. Elles sont appropriées aux besoins des enfants et répondent à leurs demandes..

Cependant, le planning peut être modifié en fonction des conditions météo, de l'état de fatigue des enfants, des idées qu'ils peuvent suggérer...

Nous adaptons les animations en fonction des enfants présents afin qu'ils y participent selon leurs envies et besoins.

2.8 Les sorties extérieures et les intervenants :

En lien avec les objectifs éducatifs de l'organisateur, l'équipe d'animation essaie de proposer pour chaque période des animations avec des intervenants extérieurs et des sorties en dehors du village afin de découvrir d'autres compétences.

Ainsi, lors de sorties extérieures en dehors du village, le groupe d'enfants se déplacera par le biais d'un transporteur, prestataire privé conventionné avec la commune.

2.9 Le matériel :

L'accueil de loisirs dispose de divers matériels dont :

- Du matériel pédagogique et éducatif,
- Des jeux,
- Des outils de création,
- Du mobilier adapté aux publics,
- Des équipements extérieurs en nombre important.
- Des armoires à pharmacie ainsi que deux troussees pour les sorties extérieures.

2.10 Les temps libres

Avant le repas, nous faisons en sorte que les enfants se détendent. Sous la surveillance des animateurs, ils peuvent ainsi se reposer, discuter entre amis, lire... bref, jouer librement avec les jeux et jouets à leur disposition. Les accueils du matin et du soir sont aussi des temps de jeux libres, pendant lesquels chaque enfant retrouve son rythme personnel.

Les temps libres sont essentiels dans la construction des enfants cela leur permet de développer leur imaginaire, dire ce qu'ils n'osent pas ou tout simplement jouer avec leur copain.

2.11 Les temps de repos

Après le repas, une fois les plus petits en sieste, les autres enfants participent à un temps calme. Il est indispensable pour que chaque enfant se repose et retrouve de l'énergie pour les activités de l'après-midi.

2.12 L'hygiène et la santé

Les enfants sont sensibilisés aux règles d'hygiène élémentaire : se laver les mains avant les repas, se changer après une activité sportive intense, etc... . Des temps ritualisés sont mis en place tout au long de la journée.

Si l'animateur (trice) doit effectuer des soins corporels aux enfants et notamment aux plus jeunes, ces derniers seront faits avec respect de la pudeur et dans la discrétion. Le rôle de l'adulte sera de rassurer l'enfant en dédramatisant la situation.

En cas de blessures, un assistant sanitaire, titulaire du PSC1, prendra en charge l'enfant et lui administrera les premiers soins. Deux boîtes à pharmacie complètes sont disponibles à l'accueil de loisirs dans la salle d'animation des plus âgés ainsi que dans les sanitaires de l'école maternelle. Chaque soin est noté dans le cahier d'infirmerie accroché sur chaque boîte à pharmacie.

Lors de sorties ou d'activités extérieures même dans la cour, un animateur référent prendra en charge l'un des sacs à dos contenant les produits et matériels de premiers secours. En cas d'accident plus grave ou de maladie, le directeur se charge de contacter les secours et les parents.

Les enfants ayant des troubles de la santé doivent avoir une PAI (Projet d'Accueil Individualisé) qui les suivra automatiquement.

Si l'enfant possède un traitement médical même ponctuel : seront demandées une ordonnance + autorisation parentale donnant droit au directeur de donner le traitement

Néanmoins, tout enfant présentant de la fièvre ou des signes de vomissements ne sera pas accueilli au sein de l'accueil de loisirs afin d'éviter toute contamination.

2.13 La relation aux familles

L'accueil de loisirs via la commune d'Ossun met en place plusieurs outils pour informer les familles des modalités d'accueil.

Ces derniers sont :

- Le site internet de la commune permet de découvrir les informations nécessaires à la vie de l'accueil (projets éducatif et pédagogique, règlement intérieur, tarification, ...)
- Le portail famille sur internet avec code d'accès personnel.
- Les temps d'accueil sont des moments importants pour créer l'échange et le dialogue,
- Un questionnaire ou sondage pour les familles avec qui l'échange est moins quotidien.

Durant l'accueil de loisirs, des temps formels sont instaurés afin d'informer les familles sur le déroulé ou le bilan de la journée de leur enfant.

3. Rappel des objectifs éducatifs de la commune d'Ossun

Le projet de la commune s'oriente principalement vers :

Des objectifs généraux :

- Permettre une ouverture sur le monde en amenant l'enfant, l'adolescent à découvrir des activités, des pratiques culturelles variées ;
- Favoriser le développement de l'autonomie dans le respect des besoins et des caractéristiques de chaque âge ;
- Favoriser l'acquisition de techniques, de compétences nouvelles ;
- Eduquer à la tolérance, au respect mutuel, à la solidarité ;
- Promouvoir une vie collective de qualité et éduquer la prise de décision partagée.

4. Le projet pédagogique de l'équipe d'animation

En travaillant à partir du projet éducatif, l'équipe pédagogique a choisi de mettre l'accent sur la qualité de la vie collective en respectant les rythmes, les besoins et les personnalités de chaque enfant.

Le cœur du projet est de mettre en avant le plaisir de l'enfant.

Pour cela, les animateurs connaissent les besoins et caractéristiques particulières de chaque âge.

Ils réfléchissent et préparent leurs activités en trouvant un équilibre entre :

- ✓ Liberté dans le jeu,
- ✓ Choix parmi plusieurs activités,
- ✓ Participation aux animations collectives,
- ✓ Apprentissage des règles de la vie en groupe,
- ✓ Découvertes.

Les valeurs telles que le respect, la tolérance, la politesse, l'autonomie, l'affirmation de soi, l'ouverture aux autres sont aussi intégrées au projet et à la vie quotidienne.

<u>Objectifs généraux :</u>	<u>Objectifs spécifiques :</u>	<u>Moyens :</u>
<u>Privilégier la place de l'enfant.</u>	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser les propositions des enfants. • Développer et enrichir le choix de nouvelles activités proposées par les enfants. 	<ul style="list-style-type: none"> • En laissant du temps aux enfants pour s'exprimer. • En mettant en place des outils favorisant leurs envies, leurs besoins. • En demandant à l'animateur d'accompagner les enfants dans leur démarche « JOUER AVEC ».
<u>Favoriser l'autonomie et la prise de responsabilité ainsi que l'épanouissement de l'enfant en fonction de son rythme.</u>	<ul style="list-style-type: none"> • Prendre en compte le plaisir de chaque enfant. • Essayer de répondre un maximum à leurs besoins selon leurs âges. • Individualiser la relation animateurs – enfants au sein du groupe. 	<ul style="list-style-type: none"> • En aménageant les locaux en espaces accueillants et en tenant compte de leurs envies. • En mettant à disposition des espaces de jeux ou des lieux d'activités créatrices en libre-service (maquillage, déguisements, jeux de société, tables avec du matériels de bricolage, ...). • En étant le plus à l'écoute de chaque enfant. • En étant soucieux et conscient des besoins de chacun. • En étant présent et disponible.
<u>Permettre à tous un accès à l'éducation et à la culture.</u>	<ul style="list-style-type: none"> • Donner aux enfants les outils et les possibilités qui facilitent l'accès à la culture. • Encourager l'épanouissement des enfants dans différents domaines ou techniques. 	<ul style="list-style-type: none"> • En proposant des animations culturelles et éducatives variées. • En proposant des sorties ludiques et pédagogiques. • En privilégiant la venue d'intervenants.
<u>Favoriser l'autonomie et la prise de responsabilité.</u>	<ul style="list-style-type: none"> • Donner à l'enfant la possibilité de prendre des initiatives. • Encourager les enfants à se responsabiliser. 	<ul style="list-style-type: none"> • En demandant à l'adulte de ne pas faire à la place de l'enfant. • En responsabilisant les enfants en fonction de leurs capacités.

<p><u>Critères d'évaluation :</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Noter la parole des enfants « prendre en compte Le qualitatif ». • Comptabiliser la participation des enfants. • Comptabiliser les enfants jouant dans les espaces de jeux durant les activités. • Est-ce que les enfants redemandent ces temps pour eux ? • Noter la prise d'initiative de chaque enfant. • Noter les demandes des enfants.
<p><u>Outils d'évaluation :</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Bâton de parole + cahier pour prendre note des ressentis, besoins, des enfants. • Mur d'expression. • Matinée des enfants, un temps d'activités où les enfants proposent des activités. • Les paroles des enfants et le retour des parents. • Livre d'or à destination des parents. • Observations. • Outils d'évaluations professionnelles des animateurs -> Ressentis.